

Fondation canadienne pour l'innovation

R a p p o r t a n n u e l 1 9 9 8 - 1 9 9 9

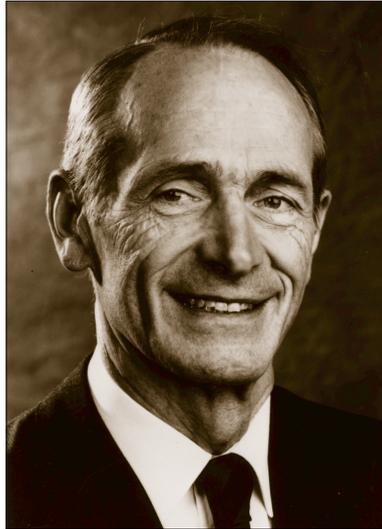


Table des matières

Message du président du conseil	1
Message du président-directeur général	5
Conseil d'administration, membres, comités et cadres	8
Revue de l'année	11
Des programmes adaptés aux priorités de recherche	11
Le premier concours: une réponse exceptionnelle	11
Des projets pour une économie du savoir	12
Une porte ouverte à de nouvelles carrières en recherche	12
Des chances pour tous	13
Appui aux collègues canadiens	13
Aperçu des contributions 1998-1999	14
De grandes initiatives: une approche stratégique	14
Les bénévoles: un appui précieux	15
Formation de partenariats d'investissement	15
Offrir de nouvelles occasions de collaboration	17
La responsabilité administrative: une règle constante	18
Répondre aux attentes du public	18
Et l'avenir?	19
Exemples de projets appuyés par la FCI	20
États financiers	31



Message du président du conseil



La recherche et l'innovation : voilà les fondements de l'économie du savoir. Dynamiques et interdépendants, ces deux éléments incontournables sont devenus aujourd'hui les piliers de notre avenir. Ils contribuent à façonner notre monde et redéfinissent nos façons de créer de la richesse. Les valeurs qu'ils représentent soulignent l'importance de l'excellence dans la créativité, le dynamisme du travail d'équipe, la persévérance et le souci du bien-être collectif.

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) appuie cette vision de l'avenir en investissant dans les infrastructures nécessaires à la recherche de pointe. En collaboration avec des partenaires investisseurs de tout le pays, la FCI vise à combler un besoin urgent : donner aux chercheurs canadiens accès à l'appareillage et aux installations nécessaires pour relever des défis inédits et stimulants.

À l'été 1999, la FCI aura investi 436 millions de dollars dans les infrastructures de recherche des universités, des hôpitaux, des collèges et autres établissements canadiens. Si l'on tient compte de la contribution des autres partenaires, l'impact de la FCI se traduira par un investissement total de plus de un milliard de dollars qui servira à créer un environnement de recherche de première qualité permettant d'attirer et de retenir d'excellents chercheurs dans nos établissements.

Notre capital intellectuel est l'une de nos plus précieuses ressources. Pour assurer le succès des entreprises et des collectivités canadiennes dans l'économie du savoir, il est essentiel de garder au Canada nos citoyennes et nos citoyens les plus créateurs et innovateurs. Depuis quelques années, tous les paliers de gouvernement, les établissements de recherche ainsi que les secteurs privé et bénévole ont uni leurs efforts pour atteindre cet objectif. La situation s'est donc améliorée de façon significative, même quand on la compare à celle qui prévalait il y a peu.



Message du président du conseil

La FCI assume jusqu'à 40 p. cent du coût des projets d'infrastructure. La différence est fournie par des partenaires investisseurs, soit les gouvernements provinciaux et municipaux, les établissements de recherche, le secteur privé, les ministères et organismes du gouvernement fédéral, les organismes bénévoles, les fondations et des particuliers.

En 1997, le gouvernement du Canada faisait du renouvellement de l'infrastructure canadienne de recherche une priorité nationale. En février 1999, il réitérait son engagement en injectant une somme additionnelle de 200 millions de dollars dans le budget de la FCI. Cette initiative du gouvernement fédéral a reçu un appui extraordinaire de la part des autres partenaires, notamment les gouvernements provinciaux, les établissements de recherche et le secteur privé.

Le conseil d'administration tient à signaler au président-directeur général de la FCI, monsieur David W. Strangway, ainsi qu'à tout le personnel, sa reconnaissance pour le travail qu'ils ont accompli. Nous sommes privilégiés de compter dans nos rangs des employés aussi dévoués, compétents et enthousiastes. Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude aux quelque 600 experts bénévoles qui siègent aux divers comités multidisciplinaires d'évaluation.

Je tiens également à remercier tous les administrateurs dont l'engagement et les conseils judicieux ont contribué de façon importante au succès de notre toute nouvelle organisation.

Le Rapport annuel décrit les programmes et les états financiers de la FCI pour la première année où elle a financé des projets. Nous espérons que ce rapport illustrera aussi la détermination et l'enthousiasme du personnel de la FCI à l'égard de cette importante mission qu'est l'appui à la recherche canadienne.

A handwritten signature in golden-yellow ink, appearing to read 'John R. Evans', positioned above the printed name and title.

John R. Evans
Président du conseil

« ...contribuent
à façonner
notre monde
et redéfinissent
nos façons de
créer de la
richesse. »



Message du président-directeur général



La Fondation canadienne pour l'innovation est unique en son genre. Société autonome, elle a été créée en 1997 par une loi du Parlement. Elle relève de quinze membres dont le rôle est similaire à celui des actionnaires d'une société privée. Elle est régie par un conseil de quinze administrateurs, huit nommés par les membres et sept, dont le président, nommés directement par le gouvernement fédéral.

Le mandat de la FCI est, lui aussi, sans précédent : investir judicieusement la somme de un milliard de dollars que lui a confiée le gouvernement fédéral pour améliorer la capacité de recherche du Canada dans les domaines de la santé, de l'environnement, des sciences et du génie.

Par des investissements que complètent ceux d'autres partenaires, la FCI aide les universités, les collèges, les hôpitaux et les établissements sans but lucratif qui font de la recherche à acquérir l'appareillage et les installations nécessaires à la recherche dans les quatre domaines ciblés.

Le premier défi de la FCI a été de trouver une façon appropriée de traduire son mandat en une structure opérationnelle efficace. Il y avait bien une vision, mais aucun modèle éprouvé pour la concrétiser. Le regretté J. Keith Brimacombe, président-directeur général fondateur de la FCI, a montré la voie : les chercheurs canadiens et les partenaires potentiels de la FCI devaient être partie intégrante du processus. Suite au décès subit de monsieur Brimacombe quelques mois à peine après sa nomination en 1997, son successeur, monsieur Denis Gagnon, a entrepris à titre de président-directeur général intérimaire de poursuivre cette vision avec les mêmes principes directeurs de disponibilité, d'ouverture d'esprit, d'équité et de souplesse qui sous-tendent les activités de la FCI depuis ses débuts.

Depuis le commencement de mon mandat de président-directeur général, en juin 1998, je me suis assuré de continuer à souscrire à ces principes. Je suis extrêmement reconnaissant du travail remarquable accompli par messieurs Brimacombe et Gagnon durant leurs mandats respectifs et je profite de l'occasion pour souligner publiquement leur contribution. L'un et l'autre demeurent pour moi une source d'inspiration. M. Gagnon continue d'œuvrer au sein de la FCI à titre de conseiller principal et ses grandes qualités personnelles et ses conseils professionnels sont un atout précieux pour la FCI.



Message du président-directeur général

Au cours de la même période, madame Carmen Charette, vice-présidente des programmes, a vu ses responsabilités s'accroître et pour refléter ce changement, elle a été nommée au poste de première vice-présidente, Programmes et exploitation.

Aujourd'hui, le démarrage de la FCI est bien engagé et nous avons franchi une étape importante en passant de la phase de planification à celle de la mise en oeuvre de nos activités. Nous avons mis en place des mécanismes et des procédures pour évaluer les demandes et prendre des décisions en matière d'investissement.

Les chercheurs canadiens profitent déjà des fonds de la FCI. Entre le mois d'août 1998 et la fin de notre exercice financier, le 31 mars 1999, nous avons investi près de 200 millions de dollars, pour un total de 423 projets, dans 49 universités et établissements de recherche partout au Canada.

La priorité des 19 membres de notre personnel est d'offrir un service de très haute qualité et d'aider à revitaliser l'infrastructure de recherche du Canada. Nous écoutons attentivement les recommandations de nos comités d'évaluation, de nos clients, des intervenants et des candidats. S'il existe une façon plus efficace de faire les choses tout en respectant l'intégrité du processus de sélection, nous l'adopterons. Et chaque fois qu'il sera possible et raisonnable de simplifier nos processus, nous le ferons tout en nous assurant qu'à toutes les étapes, les intéressés demeurent informés et les programmes équitables.

Nous avons mis en place des formulaires de demande de fonds par voie électronique et établi un mécanisme de transactions financières informatisées. Nous informons aussi la communauté de l'évolution de nos dossiers par l'intermédiaire de notre site Web, et nous avons scindé en plusieurs sous-groupes la liste grandissante de nos clients institutionnels afin d'offrir un service prompt et personnalisé aux participants et aux bénéficiaires.

Nous prenons nos responsabilités administratives très au sérieux. Grâce à la compétence et aux conseils de notre vice-présidente aux finances, madame Manon Harvey, les fonds qui nous sont confiés par le gouvernement fédéral sont investis et administrés efficacement et d'une façon qui, nous le croyons, sera bénéfique pour les Canadiennes et les Canadiens tant à court terme que dans l'avenir.

Être responsable, c'est aussi dire les choses comme elles sont. Voilà pourquoi la Fondation juge prioritaire de faire connaître les projets qu'elle finance et leurs retombées pour les Canadiennes et les Canadiens. Pour mieux nous acquitter de cette tâche, nous avons nommé un vice-président aux relations extérieures qui sera notamment chargé de faire connaître à la population ce qu'il advient des investissements que nous effectuons en son nom. Après une recherche approfondie, nous sommes heureux de compter dans nos rangs monsieur Michel Lamoureux qui apporte à ce nouveau poste au sein de la FCI sa vaste expérience dans le domaine des communications.

Le rapport qui suit résume nos réalisations au cours de la dernière année. J'espère que sa lecture vous sera aussi instructive qu'intéressante.

David W. Strangway
Président-directeur général

« ...les mêmes
principes
directeurs de
disponibilité,
d'ouverture
d'esprit,
d'équité et de
souplesse... »



Conseil d'administration

John R. Evans
Président

Michel Gervais
Vice-président

Lorne A. Babiuk
Directeur, Veterinary Infectious
Disease Organization
(VIDO), Université de la Saskatchewan

Tom A. Brzustowski
Président, Conseil de recherches
en sciences naturelles et en génie

Dian Cohen
Présidente, DC Productions Limited

Bernard Coupal
Président, Gestion T²C²/BIO inc. et
Gestion T²C²/INFO inc.
(Transfert Technologies
Commercialisation Capital)

Monique Frize
Professeure, Chaire CRSNG/Nortel des
femmes en sciences et en génie en
Ontario, Université Carleton/Université
d'Ottawa

Robert A. Phillips
Directeur exécutif, Institut national
du cancer du Canada

David Pink
Professeur, Département de physique,
Université St. Francis Xavier

Gerri Sinclair
Présidente-directrice générale,
NCompass Labs Inc. et directrice,
Exemplary Centre for Interactive
Technologies in Education (ExCITE),
Université Simon Fraser

Michael Smith
Titulaire de la chaire Peter Wall
en biotechnologie
Université de la Colombie-Britannique

Stella Thompson
Directrice principale,
Governance West Inc.

Mary Anne White
Professeure-chercheure Killam en
sciences des matériaux, Université
Dalhousie

Membres

Angus A. Bruneau
Président du conseil d'administration,
Fortis inc. et Président, Air Nova

James Friesen
Professeur, titulaire de la Chaire Banting
et Best du Département de recherche
médicale de l'Université de Toronto

Robert J. Giroux
Président, Association des universités
et collèges du Canada

Arthur Hanson
Président-directeur général, Institut
international du développement durable

Dorothy Lamont
Directrice générale, Société canadienne
du cancer

Monique Lefebvre
Vice-présidente,
Québec et Canada Atlantique,
Communications Ericsson Canada

Julia Levy
Présidente-directrice générale
et scientifique principale,
QLT PhotoTherapeutics Inc.

Judith Maxwell
Présidente, Réseaux canadiens de
recherche en politiques publiques

Edythe A. Parkinson-Marcoux
Présidente-directrice générale,
Ensyn Energy

Peter J. Nicholson
Chef de la stratégie, BCE inc.

Martha Piper
Présidente et vice-chancelière,
Université de la Colombie-Britannique

Guy Saint-Pierre
Président, SNC-Lavalin inc.

Matthew Spence
Président-directeur général, Alberta
Heritage Foundation for Medical Research

Ronald Steer
Professeur, Département de chimie,
Université de la Saskatchewan

Note : Deux administrateurs, messieurs Jean-Yves Leblanc et Gedas Sakus, ont démissionné au cours de l'année laissant ainsi deux postes vacants qui seront comblés par les membres de la FCI.



Comité de régie et de mise en candidature

Stella Thompson
Présidente

Dian Cohen

John R. Evans

Michel Gervais

David Pink

Comité de la vérification et des finances

Lorne A. Babiuk
Président

Bernard Coupal

John R. Evans

Robert A. Phillips

Cadres

David W. Strangway
Président-directeur général

Denis Gagnon
Conseiller principal auprès
du président

Carmen Charette
Première vice-présidente, Programmes
et exploitation

Manon Harvey
Vice-présidente, Finances

Michel Lamoureux
Vice-président, Relations extérieures

« ...et leur
permet
d'entreprendre
des travaux
auxquels ils ne
pouvaient
auparavant
que rêver. »



Revue de l'année

Des programmes adaptés aux priorités de recherche

Suite à des consultations auprès des intervenants et des parties intéressées, le conseil d'administration de la FCI a établi quatre fonds en vue d'orienter ses investissements dans les domaines où leur impact serait le plus bénéfique, à savoir :

Le Fonds d'innovation, qui vise à renforcer les infrastructures de recherche dans les établissements canadiens, à promouvoir l'interdisciplinarité et à permettre aux chercheurs d'entreprendre des projets de recherche inédits;

Le Fonds des installations régionales/nationales, qui encourage les établissements à se réunir en consortiums de recherche en vue de maximiser l'utilisation d'infrastructures de recherche hautement spécialisées;

Le Fonds de relève, qui fournit les infrastructures requises pour appuyer les travaux des nouveaux chercheurs et permet aux universités d'attirer et de retenir de nouveaux professeurs dans des domaines de recherche prioritaires;

Le Fonds de développement de la recherche, qui aide les universités canadiennes recevant moins de 1 p. cent des subventions de recherche octroyées par les organismes subventionnaires fédéraux à renforcer leur capacité de recherche.

En mai 1998, à la suite de consultations auprès des cégeps et des collèges communautaires canadiens, un cinquième mécanisme s'ajoutait : le Fonds de développement de la recherche dans les collèges. Il vise à aider les collèges qui ont un mandat de recherche à développer leurs ressources dans ce domaine.

Durant notre première année de fonctionnement, ces mécanismes de financement nous ont-ils permis d'atteindre nos objectifs? Voici ce que nous avons constaté.

Le premier concours : une réponse exceptionnelle

La FCI avait fixé à juin 1998 la date limite de présentation des demandes pour le premier concours dans le cadre du Fonds d'innovation et du Fonds des installations régionales/nationales. Un montant d'environ 400 millions de dollars a été affecté à ce concours par le Conseil d'administration. Toutefois, comme il constituait une première, la FCI ne pouvait que présumer du nombre et de la nature des demandes qui lui seraient acheminées.

Le concours a suscité un enthousiasme inattendu et le nombre de demandes a largement dépassé les prévisions. Les établissements de recherche ont soumis près de 800 demandes s'élevant à 3 milliards de dollars et pour lesquelles la contribution de la FCI aurait été de 1,2 milliard de dollars.

Membre du conseil d'administration de la FCI, Mary Anne White est aussi professeure-chercheure Killam en sciences des matériaux et professeure de chimie à l'Université Dalhousie. Elle comprend bien l'ampleur de cet enthousiasme. « Au cours de mes dix-huit années au sein du corps professoral, j'ai été en mesure de constater le besoin pressant de renouvellement de l'infrastructure de recherche au Canada. La FCI oriente ses efforts vers un groupe de personnes remarquables, depuis les étudiants jusqu'aux chercheurs chevronnés, et leur permet d'entreprendre des travaux auxquels ils ne pouvaient auparavant que rêver. »



Revue de l'année

Des projets pour une économie du savoir

Les demandes de financement présentées à la FCI pour le concours du Fonds d'innovation ont été divisées en deux catégories selon que les coûts admissibles étaient supérieurs ou inférieurs à 350 000 dollars.

En raison du nombre très élevé de demandes, le concours s'est déroulé en deux étapes. Compte tenu des recommandations du Comité d'évaluation multidisciplinaire (CÉM), le conseil d'administration a confirmé au milieu du mois d'octobre 1998 ses décisions de financement aux candidats jugés les plus méritoires. Ainsi, parmi les demandes de plus de 350 000 dollars, 16 projets issus de 14 établissements ont été approuvés pour un investissement total de 8,1 millions de dollars. Dans la catégorie des moins de 350 000 dollars, le conseil a approuvé 67 projets d'infrastructure répartis dans 19 établissements, soit un investissement de 7,8 millions de dollars.

Au total, 144 demandes correspondant à un investissement potentiel de la FCI de quelque 687 millions de dollars ont été retenues pour la seconde phase du processus d'évaluation. Afin d'assurer une comparaison équitable et le meilleur investissement possible en matière d'infrastructures, les projets de nature similaire ont été regroupés et évalués par une même équipe. Certains groupes de travail sont retournés aux établissements afin d'obtenir des renseignements détaillés. Dans le cas de demandes très complexes, des rencontres avec les responsables de projets ont même été organisées.

En mars 1999, le conseil approuvait des investissements de 124,4 millions de dollars répartis entre 59 projets issus de 23 établissements. Ce montant comprenait un investissement de 56,4 millions de dollars pour la construction, à l'Université de la Saskatchewan, au coût total de 140,9 millions de dollars, de la première installation canadienne de rayonnement synchrotron. Les travaux de construction de cette nouvelle installation créeront 500 emplois par année. On prévoit qu'en 2003, au moment où il sera pleinement fonctionnel, le centre de rayonnement synchrotron emploiera plus de 200 chercheurs, techniciens et employés administratifs, et il générera des activités commerciales d'une valeur de près de 35 millions de dollars par année.

Le président de l'Association des universités et collèges du Canada, monsieur Robert Giroux, souligne l'importance de la recherche universitaire pour les Canadiens : « La recherche effectuée dans nos universités a un impact énorme sur tous les aspects de notre vie. Plus nous renforçons notre capacité de recherche, plus nous bénéficierons de ses retombées. Ceci est crucial non seulement pour assurer le leadership du Canada dans l'économie du savoir, mais surtout pour mettre en place l'environnement nécessaire à la formation des jeunes Canadiennes et Canadiens aux emplois de demain ».

Une porte ouverte à de nouvelles carrières en recherche

La FCI a également tenu, en mai 1998, un premier concours du Fonds de relève. Il a comme objectif d'attirer de nouveaux chercheurs dans les universités canadiennes. Ce premier concours s'adressait aux professeurs embauchés à partir de 1995. Il a généré plus de 300 demandes, une démonstration manifeste de l'ampleur des besoins. À la mi-août 1998, le conseil approuvait des investissements de 36 millions de dollars dans le cadre de ce programme, aidant ainsi plus de 500 nouveaux professeurs dans 26 universités canadiennes à démarrer leur carrière.



Revue de l'année

Le conseil avait prévu d'affecter une somme supplémentaire de 40 millions de dollars à ce fonds au cours du mandat de cinq ans de la FCI. Toutefois, à la suite de l'injection d'une somme additionnelle de 200 millions de dollars à son budget global lors du budget fédéral de 1999, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le budget de ce programme à 116 millions de dollars. L'ampleur du succès du programme à attirer et à retenir de nouveaux chercheurs et les commentaires très favorables des chercheurs et des représentants des établissements l'ont convaincu d'agir ainsi.

Des chances pour tous

Les établissements qui reçoivent moins de 1 p. cent des subventions de recherche octroyées aux universités peuvent obtenir un appui de la FCI en dehors des concours du Fonds de relève, du Fonds d'innovation et du Fonds des installations régionales/nationales. Les universités qui présentent une demande au Fonds de développement de la recherche peuvent bénéficier d'une allocation budgétaire dont le niveau est prédéterminé, pourvu que leur demande réponde aux mêmes normes de sélection rigoureuses utilisées dans les autres concours. Une université qui a épuisé son allocation dans le cadre de ce concours peut alors présenter une demande de fonds additionnels dans le cadre d'autres programmes de financement de la FCI.

Le conseil a approuvé l'an dernier des investissements de 19,9 millions de dollars, pour 59 projets issus de 18 établissements dans le cadre du Fonds de développement de la recherche. Ces fonds appuient les travaux de 241 chercheurs universitaires et accentuent l'impact positif des universités sur les collectivités de plus petite taille partout au pays.

À l'origine, le conseil avait réservé un budget de 40 millions de dollars à ce fonds.

Appui aux collèges canadiens

Établi par le conseil en mai 1998, le Fonds de développement de la recherche dans les collèges aide ces établissements, leurs instituts et les centres de recherche qui leur sont affiliés à développer et à renforcer leur infrastructure de recherche. Ce mécanisme de financement leur permet de soumettre des propositions visant des projets totalisant moins de 2 millions de dollars en coûts admissibles. La contribution maximale de la FCI s'élève donc à 800 000 dollars. Le budget du Fonds de développement de la recherche dans les collèges a initialement été fixé à 10 millions de dollars. Les demandes pour ce concours ont été reçues à la fin de l'année financière, et le conseil attendait les recommandations d'un comité spécial d'évaluation au moment de la rédaction de ce rapport. La date limite de présentation des demandes au premier concours du Fonds de développement de la recherche dans les collèges était le 10 mars 1999. Les premières contributions seront annoncées au cours de l'année financière 1999-2000.



Revue de l'année

Aperçu des contributions 1998-99

Fonds de la FCI	Nombre de projets	Nombre d'établissements	Valeur des contributions octroyées	Nombre de chercheurs	Autres utilisateurs
Fonds d'innovation > 350 000\$ et Fonds des installations régionales/nationales	75	26	132,5 M\$	610	415
Fonds d'innovation < 350 000\$	67	19	7,8 M\$	368	106
Fonds de relève	222	26	37,6 M\$	539	431
Fonds de développement de la recherche	59	18	19,9 M\$	241	172
Total	423	49*	197,8 M\$	1758	1124

* Les établissements peuvent recevoir des montants de plus d'un fonds à la fois.

De grandes initiatives : une approche stratégique

Dans le cadre du processus d'évaluation de la seconde phase du concours, la FCI a mis sur pied trois groupes de travail chargés de formuler des recommandations stratégiques sur les projets d'infrastructure dans les domaines de la génomique, du calcul à haute performance et des réseaux de communication des campus. Ces groupes de travail étaient chargés de fournir des avis sur les meilleures stratégies d'investissement, les projets individuels et les questions touchant les concours à venir.

On a demandé aux établissements qui cherchaient à obtenir un appui pour l'établissement de bibliothèques numérisées de se regrouper et de soumettre une seule demande nationale pour l'acquisition de licences de sites. Dans un cadre de travail fourni par la FCI et en collaboration avec l'Association des bibliothèques de recherche du Canada, les établissements ont présenté une proposition qui devait être soumise à un comité d'experts pour évaluation en mai 1999.

Dans le domaine de l'imagerie médicale, des comités d'experts ont été créés en vue d'évaluer un ensemble de sous-groupes de projets et de formuler des recommandations sur le chevauchement et le regroupement éventuels des demandes.



Revue de l'année

Les bénévoles : un appui précieux

La FCI n'aurait pas été en mesure d'administrer efficacement ses programmes dans un laps de temps aussi court sans l'appui des quelque 600 bénévoles qui siègent aux comités d'évaluation multidisciplinaires et aux panels d'experts et qui formulent des recommandations ou préparent des rapports écrits. Ces bénévoles, au nombre desquels figurent des chercheurs, des administrateurs et des gens qui utilisent les résultats de la recherche, ont été choisis pour leur compétence et leur autorité dans leurs domaines respectifs. Lors du recrutement de ces bénévoles, on a prêté une attention particulière à la représentation régionale, linguistique, sectorielle, ainsi qu'à l'équilibre entre les disciplines et entre le nombre d'hommes et de femmes. Plusieurs de ces experts et membres de comité ont été recrutés en Europe et aux États-Unis.

Gail Gabel siégeait au Comité d'évaluation multidisciplinaire chargé d'évaluer les demandes présentées au Fonds d'innovation. « Collectivement, nous consacrons à cet exercice un temps phénoménal qui atteint plusieurs centaines d'heures au cours d'une année », explique la professeure, également présidente d'ESI Environmental Sensors inc., à Victoria, en Colombie-Britannique. « Notre groupe prenait les choses très au sérieux. Ce comité d'évaluation est l'un des plus dynamiques sur lesquels j'ai siégé durant ma carrière. »

Yves Lancelot, du Centre océanographique de Marseille, a participé à deux réunions du CÉM et prendra bientôt part à une troisième. « Le processus est très équitable, mais il exige beaucoup de temps. Nous avons environ 8 000 pages à lire. J'ai été stupéfait de constater que l'on puisse accorder des budgets d'une telle importance de façon aussi efficace et rapide. Je serais heureux qu'on prenne une initiative pareille en France et j'ai l'intention d'essayer d'utiliser le processus d'évaluation mis en place par la FCI comme modèle pour l'évaluation de certains de nos grands programmes. »

Les experts bénévoles tels que les professeurs Gabel et Lancelot ont droit à toute la reconnaissance de la FCI pour leur travail exemplaire. Leur contribution est cruciale.

Formation de partenariats d'investissement

Après qu'une institution ait défini l'infrastructure dont elle a besoin pour soutenir ses priorités de recherche, elle rassemble une équipe de partenaires prêts à assumer au moins 60 p. cent des coûts d'acquisition de la nouvelle infrastructure. En règle générale, les gouvernements provinciaux fournissent à peu près les deux tiers de ces sommes nécessaires. Les autres partenaires peuvent être, par exemple, des sociétés privées qui ont déjà collaboré à d'autres projets de recherche avec l'établissement en question.

La plupart des gouvernements provinciaux ont créé des programmes et des mécanismes consacrés spécifiquement aux projets d'investissement de la FCI. Ils appuient aussi les projets par le biais de leurs diverses agences et ministères dans des domaines comme la science, l'environnement, l'agriculture, la foresterie, les transports et le développement économique.



Revue de l'année

Le gouvernement canadien est lui aussi partenaire des institutions de recherche par des ententes de développement régional ou encore par les agences de développement économique régional telles que l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique et l'Agence de diversification de l'économie de l'Ouest du Canada. Le gouvernement fédéral investit aussi par ses agences à caractère scientifique comme le Conseil national de la recherche du Canada, l'Agence spatiale canadienne, l'Agence canadienne de développement international ou encore des ministères comme Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans, la Défense nationale et Ressources naturelles Canada. Plusieurs entreprises, associations industrielles et organismes à but non lucratif sont aussi devenus partenaires de projets d'infrastructure.

Selon Bernard Coupal, l'un des administrateurs de la FCI et président de Gestion T²C², une société de transfert de technologie et de commercialisation de Montréal, « Les investissements de la FCI permettent de générer du financement auprès d'autres institutions et de promouvoir la création de partenariats entre les établissements de recherche et les secteurs privé et public. Ces investissements favorisent l'épanouissement d'une culture d'innovation parmi les chercheurs, les étudiants et les centres de recherche de nos universités, ce qui donne une plus grande valeur encore au développement de la nouvelle économie ».

Un établissement qui soumet une demande à l'un des programmes de financement de la FCI doit être en mesure de démontrer de quelle façon le nouvel équipement ou la nouvelle installation contribuera à renforcer la capacité de recherche dans au moins un des domaines stratégiques désignés, soit la santé, les sciences, le génie ou l'environnement. Le Comité d'évaluation multidisciplinaire évalue les demandes en fonction des trois critères suivants :

1. Qualité de la recherche proposée et pertinence de l'infrastructure

L'infrastructure proposée amènera-t-elle des percées qui pourront être mesurées et reconnues par la communauté internationale ? Les utilisateurs principaux sont-ils reconnus comme des chefs de file dans leur domaine ? Les infrastructures sont-elles acquises au meilleur rapport qualité-prix ? Représentent-elles la façon la plus efficace de combler les besoins de recherche ?

2. Contribution au renforcement de la capacité d'innovation

L'infrastructure proposée contribue-t-elle à renforcer notre capacité d'innover par la formation de personnel hautement qualifié ? Permettra-t-elle d'attirer et de retenir du personnel hautement qualifié ? Favorisera-t-elle la collaboration et les partenariats de recherche ?

3. Retombées de la recherche pour le Canada

L'infrastructure proposée engendrera-t-elle des retombées pour le Canada et pour les Canadiens en matière de croissance économique, de création d'emplois, de qualité de vie, de santé, de protection de l'environnement et de partage des connaissances ?

Après avoir évalué la proposition en fonction de ces critères et en relation avec les autres demandes reçues dans le cadre d'un fonds particulier, le CÉM envoie des recommandations au conseil d'administration qui décide d'approuver ou non les projets.



Revue de l'année

« Nous avons utilisé la méthode ProGrid pour distinguer le bon grain de l'ivraie », précise Michael Gibbons, secrétaire général de l'Association des universités du Commonwealth. « C'est un processus très efficace qui fait en sorte que toutes les demandes sont évaluées exactement de la même façon. Je suis impressionné par son efficacité et je recommanderais sans hésiter sa mise en œuvre en Grande-Bretagne. »

De nombreux chercheurs ont indiqué au personnel de la FCI que l'obligation de démontrer qu'ils étaient en mesure de satisfaire aux différentes exigences et de décrire les retombées éventuelles de leurs travaux leur aura permis de mieux cibler leurs projets et de prendre conscience qu'ils étaient partie prenante d'une entreprise plus large.

Offrir de nouvelles occasions de collaboration

Les investissements de la FCI favorisent l'émergence de nouvelles collaborations. La contribution des partenaires et les fonds de la FCI, qui passeront de 1 à 1,3 milliard de dollars grâce aux intérêts accumulés, se traduiront par un investissement global de plus de 3,25 milliards de dollars sur cinq ans dans de nouvelles infrastructures de recherche au pays.

Selon Matthew Spence, président et chef de la direction de l'Alberta Heritage Foundation for Medical Research et membre de la FCI, « Les investissements de la FCI complètent efficacement les efforts de notre organisme en recherche médicale. Ces investissements ont vivement stimulé la créativité des chercheurs, non seulement en Alberta mais partout au Canada. Il est important de garder à l'esprit que lorsque nous investissons dans les infrastructures de recherche, nous investissons en fait dans les gens ».

Parce que cet apport financier multiplie les possibilités de recherche, plusieurs chercheurs semblent maintenant regarder au-delà de leur discipline pour tenter d'identifier des intérêts et des besoins communs et découvrir de nouvelles façons de collaborer avec des collègues et des établissements partout au pays.

Cette perspective plus vaste incite également les chercheurs à se regrouper à l'échelle régionale, à élargir les partenariats existants et à en créer de nouveaux, à trouver de nouvelles façons de réduire le dédoublement des efforts et enfin, à tirer le meilleur parti des nouveaux investissements.

Les critères de la FCI encouragent les échanges dans et entre les établissements à propos des priorités de recherche et des objectifs stratégiques. Ils encouragent aussi les chercheurs et les administrateurs à tenir compte de leur rôle dans le contexte élargi de la recherche canadienne. Parce que les investissements de la FCI et ceux de ses partenaires visent exclusivement à appuyer l'acquisition d'appareillage et d'installations, ils semblent stimuler de façon importante les discussions sur les avantages de la collaboration multidisciplinaire dans le but d'optimiser l'utilisation des sommes investies.

Larry Milligan est vice-président à la recherche de l'Université Guelph. A son avis, la FCI stimule les chercheurs à explorer d'autres disciplines et à cerner leur complémentarité. « L'impact de la FCI est bien plus que le fait d'identifier un besoin en infrastructure et de le combler. La FCI contribue à réunir des chercheurs dans de vastes projets de collaboration qui auront des retombées considérables pour les universités et pour le Canada. »



Revue de l'année

La responsabilité administrative : une règle constante

La responsabilité est au cœur de toutes les activités de la FCI qui doit s'assurer d'offrir des services de qualité tout en maintenant les coûts administratifs au minimum, afin que les fonds servent les objectifs prévus. La FCI sollicite les commentaires et les suggestions des participants, des récipiendaires et des membres des comités d'évaluation quant aux améliorations à apporter à son mode de fonctionnement.

Elle doit aussi faire en sorte que les fonds soient investis conformément aux dispositions de l'entente de financement conclue avec le gouvernement fédéral. En moyenne, les fonds de la FCI rapportent des intérêts annuels d'environ 5 p. cent. En vertu de cette entente, la FCI est tenue d'investir au moins 250 millions de dollars dans le développement d'infrastructures au cours des deux dernières années de son mandat, soit en 2001 et en 2002.

De plus, la FCI doit s'assurer que les partenaires de financement et les récipiendaires respectent leurs engagements et que les processus en vertu desquels ces derniers ont été sélectionnés soient équitables et transparents.

Enfin, la FCI est responsable des résultats de ses investissements. Contribueront-ils à donner un souffle nouveau aux établissements de recherche canadiens et à renforcer de façon durable et productive la capacité nationale de recherche ? Afin de mesurer l'atteinte de ces objectifs, les chercheurs et les représentants des établissements de recherche devront présenter à intervalles réguliers des rapports d'étape sur l'impact des investissements en infrastructure.

Répondre aux attentes du public

Les nombreux commentaires reçus de ceux et celles qui participent aux activités de la FCI sont très utiles. Les administrateurs de la FCI les analysent et en discutent régulièrement. Des quatre coins du pays, nous entendons parler de nombreux jeunes chercheurs très enthousiastes à l'idée de pouvoir enfin disposer des outils dont ils ont besoin pour poursuivre leurs travaux dans leur propre milieu. Nous entendons parler de partenariats de recherche nouveaux et plus vastes, comme par exemple la collaboration sans précédent que suscite le Centre de rayonnement synchrotron de l'Université de la Saskatchewan, qui compte parmi les plus grands projets scientifiques jamais entrepris au Canada. Nous entendons aussi parler de petits établissements qui se disent maintenant en mesure d'être partie prenante de l'effort national de recherche.

Ces messages importants soulèvent toutefois de nombreuses autres questions. Les établissements canadiens où se fait la recherche, en particulier les universités, pourront-ils réunir les fonds de fonctionnement nécessaires à l'exploitation efficace et à l'entretien des nouveaux appareils et des nouvelles installations ? La communauté des chercheurs canadiens a-t-elle les moyens d'assumer les coûts sans cesse grandissants de nouvelles technologies, qui, de nos jours, peuvent tomber en désuétude en quelques mois ? Les chercheurs en sciences sociales pourront-ils tirer parti de ces investissements ? Les investissements de la FCI contribuent-ils à atténuer sinon à supprimer les disparités régionales ? Comment peut-on combler efficacement les autres besoins en matière d'infrastructure de recherche, par exemple les coûts de fonctionnement des appareils ?

Ces questions et de nombreuses autres continueront d'alimenter un débat important et fascinant qui, heureusement, nous permettra de trouver de plus en plus de réponses et de solutions aux défis innombrables et variés que nous réserve le XXI^e siècle en matière d'innovation.



Revue de l'année

Et l'avenir ?

En juin 1999, le conseil d'administration de la FCI aura mené à terme le premier concours dans le cadre du Fonds d'innovation et du Fonds des installations régionales/nationales. D'ici là, la FCI aura injecté plus de 400 millions de dollars dans des projets d'investissement en infrastructures de recherche d'un bout à l'autre du Canada. Deux autres concours similaires sont prévus au cours du mandat de la FCI. L'appel de propositions pour le prochain concours sera publié à l'automne 1999, la date limite de réception des demandes étant fixée au début de l'an 2000. Le Conseil devrait rendre ses décisions finales en ce qui a trait aux projets retenus et à leur financement dans les six à huit mois suivants. Les demandes dans le cadre des autres fonds de la FCI sont admises en tout temps et les établissements pourront soumettre des propositions dans une grande variété de domaines et de disciplines.

Entre-temps, en décembre 1999, la FCI parrainera une conférence qui réunira des intervenants clés du monde canadien de la recherche afin qu'ils puissent faire le point et se pencher sur ce que nous réserve le nouveau millénaire. Ce forum offrira également l'occasion de consolider les partenariats existants, de mettre en valeur nos chercheurs les plus innovateurs et de nous assurer de ne pas perdre de vue nos objectifs globaux alors que nous tentons de répondre à des besoins spécifiques en infrastructures.

En définitive, ce sera l'amélioration de la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens qui démontrera le bien-fondé des efforts déployés par la FCI pour doter les chercheurs des outils nécessaires à la réalisation de leur plein potentiel dans les domaines de la santé, des sciences, du génie et de l'environnement.

Investir dans la santé des Canadiens

« Notre projet de recherche est appuyé par la Fondation canadienne du rein, mais cette aide ne comprend pas l'achat d'équipement. Les nouveaux appareils nous permettront d'instaurer des types de traitement non disponibles actuellement et d'améliorer ainsi les soins cliniques que nous offrons pour le traitement des maladies du rein chez les enfants. »

Philip Acott,
Université Dalhousie

En investissant une part appréciable de ses fonds dans le domaine de la santé, la FCI répond à une préoccupation importante des Canadiennes et des Canadiens. Les nouvelles infrastructures permettent aux scientifiques d'entreprendre des travaux dans des domaines où les progrès et les découvertes peuvent améliorer considérablement la santé des gens ou encore dans des domaines où il y a un besoin urgent de traitement et de services novateurs.



Exemples de projets appuyés par la FCI

Chercheur au Département de pédiatrie de l'Université Dalhousie, monsieur Philip Acott a obtenu l'aide de la FCI pour acquérir des appareils essentiels à ses recherches sur la maladie polykistique des reins chez les jeunes. Cette maladie héréditaire touche quelque 27 000 personnes au Canada, particulièrement des enfants dont elle entrave la croissance. Monsieur Acott cherchera à trouver des moyens d'aider les enfants qui ont besoin de dialyse et ceux qui ont reçu une greffe à devenir des adultes en santé.

La FCI aide présentement madame Gloria Gutman, professeure au Centre de recherche en gérontologie de l'Université Simon Fraser, à compléter l'équipement du laboratoire de gérontologie Tong Louie. A la fine pointe de la technologie, ce laboratoire a été mis sur pied afin d'aider les personnes âgées et handicapées à acquérir autonomie et qualité de vie. Pour évaluer l'efficacité de divers produits médicaux et de certains accessoires, on peut y simuler la vie quotidienne dans un logement, dans un milieu hospitalier ou dans un foyer pour personnes âgées. La population du Canada vieillit. Après leur niveau de revenu, les deux principales préoccupations des aînés sont d'avoir des soins de santé accessibles et un bon logement. Afin d'assurer le succès des politiques publiques qui visent de plus en plus à garder les personnes âgées à la maison le plus longtemps possible, donc hors des hôpitaux ou des centres d'accueil, il est crucial de leur offrir un milieu de vie sécuritaire et fonctionnel.

Professeur à l'Unité de recherche sur la santé en milieu nordique de l'Université du Manitoba, monsieur John O'Neil met présentement sur pied un Centre de recherche sur la santé des Premières nations du Manitoba. L'institution deviendra un centre international d'excellence dans le domaine de la santé des Autochtones. Le Centre offre un environnement de recherche unique en son genre qui s'intéresse à d'importants problèmes de santé propres à la collectivité autochtone et qui facilite le transfert des résultats à des programmes et à des services appropriés. Le professeur O'Neil et son équipe pourront ainsi étudier et comprendre pourquoi certains problèmes de santé sont apparus et comment ils ont évolué avec le temps. Ces chercheurs étudieront également les liens entre les déterminants de la santé, l'état de santé et l'utilisation des soins de santé. Les résultats de ces recherches serviront à concevoir et à tester des méthodes qui, tout en respectant les différences culturelles, favoriseront la mise en place de services et de produits médicaux adaptés aux besoins des collectivités autochtones.

À l'École Polytechnique de Montréal, Carl-Éric Aubin, professeur de génie mécanique, a établi un laboratoire de modélisation biomécanique et de chirurgie assistée par ordinateur qui est, lui aussi, unique en son genre. Les nouveaux équipements acquis avec l'aide de la FCI permettront de simuler sur ordinateur, des stratégies opératoires moins invasives. L'ordinateur permettra également aux équipes médicales d'obtenir de l'information en cours de chirurgie et d'apporter immédiatement les corrections nécessaires. Les travaux du professeur Aubin faciliteront le travail du chirurgien et permettront aux équipes médicales de choisir les techniques chirurgicales les moins invasives et les moins douloureuses pour le patient.

Petites collectivités, leaders mondiaux

« Nous avons ici, à Chicoutimi, le plus important centre mondial de recherche sur le verglas. Il réunit quelque 50 chercheurs d'universités de tout le Canada et même de l'étranger. Avec notre nouvelle infrastructure de recherche, nous espérons que ce nombre augmentera. »

Masoud Farzaneh
Université du Québec à Chicoutimi

En 1998-1999, la FCI a investi 19,9 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds de développement de la recherche afin d'appuyer 59 projets d'infrastructure issus de 18 établissements. Grâce à ses contributions financières, la FCI permet à 241 chercheurs universitaires d'entreprendre des travaux de recherche de pointe dans des domaines essentiels au développement de nombreuses localités de petite taille au Canada. L'appui de la FCI favorise l'émergence, dans ces établissements, de créneaux de compétence reconnus mondialement. Il permet ainsi à un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens de bénéficier des retombées de l'économie du savoir.



Exemples de projets appuyés par la FCI

Quelques jours avant le premier anniversaire de la désormais célèbre tempête de verglas qui a frappé le Québec en janvier 1998, l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) recevait un important coup de pouce qui devait lui permettre d'accroître son leadership mondial dans le domaine du verglas atmosphérique. La FCI, le Gouvernement du Québec, Hydro-Québec et l'UQAC ont contribué à l'implantation de ces nouvelles installations qui, alliées à l'expertise acquise au cours des 25 dernières années, permettront à l'Université de demeurer à l'avant-garde internationale en recherche et développement dans le domaine de l'accumulation de verglas atmosphérique sur les structures et les équipements des réseaux électriques. Les effets perturbateurs du verglas atmosphérique produit par la pluie verglaçante, la bruine et d'autres phénomènes météorologiques peuvent ralentir, voire paralyser temporairement, les réseaux de transmission et les systèmes de communication. Les compétences développées à Chicoutimi sous le leadership du professeur Masoud Farzaneh ont des applications potentielles pour tous les pays nordiques et aident le Canada à demeurer un leader mondial en production et en transmission d'électricité.

À l'Ocean Sciences Centre de l'Université Memorial, la FCI finance une partie de la mise sur pied d'installations qui permettront d'assurer l'alimentation en eau de mer du laboratoire de recherche et de développement dans le domaine de l'aquiculture. Cette nouvelle installation sera la plus importante et la plus moderne au Canada et sur la côte nord-est de l'Amérique du Nord. Sous la direction du professeur Laurence W. Crim, l'équipe de chercheurs pourra entreprendre des projets visant à accroître la compétitivité de l'industrie aquicole de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique en réglant des problèmes spécifiques par des approches multidisciplinaires. La nouvelle infrastructure aidera non seulement à faire du Ocean Sciences Centre un institut nord-américain d'avant-garde en science et en aquiculture marine en eaux froides, mais elle accroîtra également la capacité du Canada à développer une industrie aquicole marine durable et compétitive.

À l'Université Brock, un projet inédit permettra d'améliorer la compétitivité de l'industrie viticole canadienne. Destiné à l'amélioration des techniques de croissance des vignes et de fabrication du vin au Canada, l'Institut d'œnologie et de viticulture en climat froid sera logé dans un nouveau bâtiment, sur le campus de l'Université Brock. Ouvrant en collaboration avec les établissements viticoles de la péninsule du Niagara, l'Institut disposera d'installations lui permettant d'analyser tous les ingrédients et les produits de cette pratique horticole. On y utilisera les technologies les plus récentes pour étudier les détails complexes de la chimie et de la biologie qui sont au cœur de l'art du vinificateur. L'objectif est d'en arriver à un produit de qualité exceptionnelle, malgré les humeurs imprévisibles du climat canadien.

Peter Leavitt, chercheur au Département de biologie de l'Université de Regina, a reçu de l'aide de la FCI pour acheter de l'équipement pour le laboratoire EQAL (Environmental Quality Analysis Laboratory) d'analyse de la qualité de l'environnement. Ce laboratoire a pour mandat de promouvoir, préserver et restaurer la qualité environnementale des prairies canadiennes. Compte tenu du caractère multidisciplinaire des études environnementales, les installations du laboratoire EQAL sont conçues pour couvrir un large éventail de projets de recherche, tout en offrant à l'Université des capacités d'analyse dont elle ne disposait pas auparavant. Le laboratoire appuiera la recherche fondamentale et appliquée sur les mécanismes terrestre, aquatique et atmosphérique qui régissent la qualité de l'environnement dans les prairies. Ces installations serviront également à des travaux de recherche ciblés dont l'objectif sera de soutenir les industries agricole et pétrolière de l'Ouest canadien.

Favoriser le développement de notre capital intellectuel

« Notre nouvel appareillage nous permet de faire notre travail en quelques heures, au lieu de plusieurs jours. Nous pouvons donc produire une quantité beaucoup plus grande de données. Grâce à cet équipement, nous pouvons découvrir des changements naguère indécélables. En outre, il permet à mes étudiants de travailler mieux, pas seulement plus rapidement. »

Patricia Schulte
Université de Waterloo

Pour assurer le succès du Canada dans la nouvelle économie du savoir, il est essentiel de préserver notre capital intellectuel. Le Fonds de relève de la FCI aide les nouveaux professeurs à améliorer leur infrastructure de recherche et aide les universités à attirer de nouveaux professeurs dans des domaines prioritaires de développement. Depuis sa mise sur pied en août 1998, le Fonds de relève a permis aux universités canadiennes de recruter 539 chercheurs dans un large éventail de domaines et de disciplines. Ces chercheurs jouissent déjà d'une grande réputation dans leur domaine et contribuent grandement à renforcer la capacité de recherche des universités canadiennes.



Exemples de projets appuyés par la FCI

L'appui de la FCI a permis à Patricia Schulte, une nouvelle professeure au Département de biologie de l'Université de Waterloo, d'acquérir des instruments pour ses travaux en biologie environnementale et moléculaire ainsi qu'en génétique des poissons. L'étude en profondeur des problèmes environnementaux peut représenter un défi de taille pour les biologistes. Il est maintenant possible d'étudier les mécanismes biochimiques les plus fondamentaux mais pour ce faire, il faut pouvoir détecter des molécules précises dans des échantillons complexes prélevés sur le terrain. Les méthodes classiques d'analyse peuvent prendre jusqu'à trois semaines alors que les appareils dernier cri permettent d'effectuer ces mêmes analyses, voire des analyses plus sensibles, en beaucoup moins de temps. Ainsi outillés, les chercheurs peuvent étudier comment divers facteurs comme la pollution, la température ou la teneur en oxygène influent sur les populations de poissons.

Pearl Sullivan, chercheuse au Département de génie mécanique de l'Université du Nouveau-Brunswick, met au point des structures intelligentes à fibres optiques réparties qui trouvent des applications dans l'industrie aérospatiale. Une structure intelligente permet de détecter des changements et de déclencher des commandes, notamment dans les applications techniques. Madame Sullivan travaillera avec les utilisateurs de l'Institut de recherche aérospatiale, au Centre national de recherches du Canada, à Ottawa. Elle collaborera aussi avec trois autres chercheurs de l'Université, soit Rickey Dubay et Robert Rogers, également du Département de génie mécanique, et Xiaoyi Bao, du Département de physique. La FCI aide cette équipe de chercheurs dans leurs travaux de développement d'une application d'un système de détection sur fibres optiques continues et distribuées, un mécanisme récemment mis au point par la professeure Bao. C'est le seul système de ce type au monde qui soit capable de mesurer la température et les tensions qui affectent une seule fibre. L'industrie aérospatiale est l'un des secteurs technologiques de pointe au Canada. Elle emploie plus de 60 000 personnes dans tout le pays et enregistre constamment des surplus de balance commerciale. Le transfert technologique aux industries locales provoqué par les recherches réalisées par l'équipe de la professeure Sullivan, devrait contribuer non seulement à l'expansion du secteur de l'aérospatiale, mais également à la croissance économique de la région de l'Atlantique.

Professeure à la Faculté de génie de l'Université Laval, Sophie LaRoche est en train de mettre sur pied un laboratoire de calibre mondial pour l'étude des fibres optiques et des matériaux requis pour concevoir des systèmes de communications optiques à débit élevé. Les recherches de la professeure LaRoche pourraient avoir des retombées importantes sur l'industrie des télécommunications, un secteur économique en croissance rapide au Québec et dans le reste du Canada. Grâce à l'infrastructure financée par la FCI, la professeure LaRoche pourra développer des technologies perfectionnées et assurer la formation de travailleurs spécialisés qui contribueront à augmenter la compétitivité du Canada dans l'économie mondiale.

Les problèmes les plus ardues posés par la recherche médicale et par les soins de santé cachent souvent des questions biologiques aussi simples que fondamentales. L'une de ces questions a trait au mécanisme qui permet aux protéines de traverser les membranes cellulaires d'une manière très ordonnée. La réponse à cette question est bien davantage qu'un simple objet de curiosité scientifique, car le transport membranaire peut être une question de vie ou de mort. La maladie ischémique du cœur, par exemple, peut provoquer l'acidification mortelle des cellules du cœur suite à une migration des protéines qui assurent normalement la régulation du niveau d'acide. Chercheur à l'Université de l'Alberta, Joseph Casey combine maintenant les techniques de la biologie moléculaire et de la chimie protéique afin d'étudier le rôle de ces protéines régulatrices. La FCI appuiera ses travaux en l'aidant à acquérir plusieurs appareils qui permettront de mieux comprendre cet aspect particulier d'un problème médical et d'ouvrir la voie à une meilleure compréhension de nombreux autres.

Affirmer le leadership canadien en recherche

« Grâce au nouvel équipement, nous passerons à la prochaine génération des logiciels pour Internet. Cet équipement accroîtra grandement la capacité des chercheurs en lettres et en sciences humaines à réaliser des analyses complexes qui prennent beaucoup de temps. Il leur permettra aussi de travailler sur des données communes en collaboration avec des chercheurs situés ailleurs au Canada et à l'étranger. »

Susan Hockey
Université de l'Alberta

La mission de la FCI est d'offrir aux chercheurs des établissements canadiens les équipements et les installations dont ils ont besoin pour effectuer des recherches de pointe et entreprendre des projets qu'ils ne pourraient réaliser autrement. Lors du premier concours de financement de la FCI, les établissements et les chercheurs ont présenté des projets nombreux et passionnants qui couvraient un large éventail de disciplines et de domaines. En permettant aux chercheurs d'acquérir de l'équipement et des installations de pointe, la FCI renforce non seulement leur capacité à former les chercheurs de demain, mais elle affirme également le leadership canadien en science et en technologie.



Exemples de projets appuyés par la FCI

Avec l'avènement du traitement de texte électronique et avec la publication des écrits sur les réseaux comme le World Wide Web, de nombreuses possibilités s'ouvrent aux universitaires pour l'analyse de tous les genres d'œuvres écrites. Toutefois, des modifications récentes apportées au format informatique de ces œuvres rendent nécessaire la mise à niveau des logiciels utilisés pour ces recherches. La FCI appuie les travaux du CIRCA (Canadian Institute for Research Computing in Arts) à l'Université de l'Alberta. Cet institut, qui compte parmi les chefs de file dans ce domaine, entend établir une nouvelle infrastructure qui aidera les chercheurs en sciences sociales et en lettres à suivre ces normes techniques toujours en évolution. Selon Susan Hockey, professeure à la Faculté des arts, le logiciel qui sera réalisé devrait permettre des avancées importantes pour certains des projets en cours au CIRCA, notamment la compilation des œuvres de Shakespeare en vue de leur diffusion sur Internet, l'étude de la structure et de l'organisation des textes bibliques, l'archivage des artefacts détenus par les musées et certaines analyses en littérature française.

La génomique, c'est-à-dire l'étude détaillée des structures génétiques, représente une révolution spectaculaire dans les domaines médical, scientifique et économique. Un groupe de recherche établi à l'Institut de recherche de l'Hôpital général de Montréal depuis 1996 participera à cette révolution en devenant, suite à l'accroissement de la taille et de la portée de ses activités, le Centre du génome de Montréal. Le Centre favorisera la croissance des entreprises canadiennes pionnières dans ce domaine en leur offrant l'accès aux toutes dernières technologies et il fera la promotion d'investissements dont l'objectif serait de commercialiser les découvertes faites par ces compagnies. Le Centre travaillera étroitement avec des partenaires universitaires, gouvernementaux et industriels, afin de créer des emplois et assurera la formation d'un personnel hautement qualifié en biotechnologies. Cette entreprise ambitieuse, sous la direction de Thomas Hudson, profitera d'un appui de la FCI qui lui permettra de doter les laboratoires du Centre de quelques-unes des plus récentes technologies pour l'analyse des échantillons d'ADN, la détermination de la structure génétique des organismes et le stockage de quantités volumineuses de données.

Une chercheuse au Département des arts de l'Université Queen's, Alison Murray, utilise la méthode scientifique pour étudier les matériaux qui sont utilisés par les artistes, de même que la façon dont ils sont utilisés. Le Département des arts de l'Université Queen's, qui offre le seul programme canadien d'études supérieures en préservation des œuvres artistiques, cherche à protéger le patrimoine culturel canadien en améliorant la qualité technique des œuvres d'art contemporaines et en établissant des normes afin de les conserver de la meilleure façon possible. La FCI soutient cette initiative en contribuant à l'achat de divers appareils, par exemple des dispositifs pouvant produire des images précises, tester les peintures et analyser les métaux. En plus d'explorer de nouvelles techniques d'évaluation des matériaux utilisés pour la création de toiles et de sculptures, pour la production d'images numériques et pour l'impression, ces travaux de recherche offrent de nouvelles perspectives de collaboration entre les artistes, les conservateurs et les scientifiques intéressés par les arts visuels.

Le *Caenorhabditis elegans* est un ver minuscule qui vit dans le sol. Il est la première créature dont tout le code génétique ait été déterminé. Une équipe de chercheurs dirigée par Ann Rose, professeure au Département de génétique médicale de l'Université de la Colombie-Britannique utilise le *Caenorhabditis elegans* comme modèle pour étudier la composition génétique d'autres organismes, y compris les mammifères. Un laboratoire spécialisé dans ce travail collaborera avec le Genome Sequencing Centre de l'Université afin d'aider les chercheurs à isoler et à étudier les gènes qui présentent un intérêt particulier. Le laboratoire fournira des échantillons de *Caenorhabditis elegans*, duquel on aura extrait un gène particulier à des fins de recherche. La FCI contribue à l'achat d'équipement de séquençage de l'ADN et de d'autres appareils qui feront partie intégrante du laboratoire.

Science pour le XXI^e siècle

« C'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'une université s'allie à tous les paliers de gouvernement pour construire une véritable installation nationale de recherche. Ce partenariat extraordinaire inclut non seulement la ville de Saskatoon, la province et plusieurs ministères et organismes fédéraux, mais il a également l'appui de 18 universités de tout le pays. »

Dennis Johnson

Ancien président, Chambre de commerce de Saskatoon

La construction du premier synchrotron au Canada constitue une nouvelle de taille pour la communauté scientifique canadienne. Cette infrastructure de recherche exceptionnelle est l'un des plus grands projets scientifiques jamais entrepris au Canada. Il s'agit d'un immense accélérateur de particules qui produira un rayonnement intense que l'on pourra contrôler avec une précision mesurable en fractions d'atomes. En fait, le faisceau de rayonnement produit par l'accélérateur sera si fin et si précis qu'il permettra d'étudier les parties les plus infimes de la matière.



Exemples de projets appuyés par la FCI

La capacité exceptionnelle de diagnostic du synchrotron en a fait un outil de plus en plus indispensable aux activités de recherche fondamentale et appliquée, et ce, dans de nombreux domaines. En augmentant de manière spectaculaire la cadence d'analyse d'un échantillon de matériau, des travaux qui auparavant nécessitaient des mois, voire des années, pourront maintenant être complétés en quelques jours, et même en quelques heures. Ce rythme de travail sans précédent ouvre la voie à des études novatrices sur la structure de la matière, la nature des réactions chimiques, le développement des agents pharmaceutiques, la conception de nouvelles puces électroniques pour ordinateurs, et enfin, sur la fabrication de dispositifs microscopiques suffisamment petits pour être insérés dans le flux sanguin humain.

Le synchrotron canadien est actuellement en construction à l'Université de la Saskatchewan, au coût de 140,9 millions de dollars. Ce projet est le fruit de plusieurs années de travail intense de la part de scientifiques, d'ingénieurs, de grandes entreprises et de fonctionnaires en vue de démontrer que cette technologie pourrait jouer un rôle stratégique et aider le Canada à maintenir sa place dans les cercles scientifiques et industriels internationaux.

Le Canada est le seul pays industrialisé qui, jusqu'à présent, ne disposait pas d'une telle installation. Et même si 18 pays industrialisés en possèdent déjà, il y en a à peine une centaine au monde et environ la moitié d'entre elles se trouvent aux États-Unis, au Japon et en Allemagne.

L'entreprise créée par les chercheurs canadiens pour s'assurer que le projet voie le jour est tout aussi remarquable que la technologie du synchrotron elle-même. Depuis 1996, des représentants de l'Université de la Saskatchewan et de l'Institut canadien du rayonnement synchrotron ont collaboré étroitement afin d'obtenir les appuis nécessaires au projet appelé Centre canadien de rayonnement synchrotron.

Le Centre est le résultat d'une collaboration extraordinaire même pour une entreprise scientifique de cette envergure. En effet, plusieurs ministères et organismes fédéraux ont fourni 28,3 millions de dollars, le gouvernement de la Saskatchewan 25 millions de dollars, l'Université de la Saskatchewan 7,3 millions de dollars, la ville de Saskatoon 2,4 millions de dollars et SaskPower Corporation 2 millions de dollars. Une somme additionnelle de 19 millions de dollars proviendra de divers partenaires provinciaux, académiques et industriels afin de construire des lignes de rayonnement supplémentaires.

La FCI investit 56,4 millions de dollars dans le projet du synchrotron. Les travaux de construction de cette installation, qui aura la taille d'un terrain de football, devraient créer quelque 500 emplois par année. Lorsque l'installation sera pleinement fonctionnelle en 2003, plus de 200 scientifiques, techniciens et employés de soutien y travailleront, ce qui représentera un apport de quelque 35 millions de dollars par année en activités scientifiques et commerciales à Saskatoon.

« Ce système
est conçu afin
de garantir
que les
transactions
soient
autorisées,
que les avoirs
soient
protégés... »



États financiers

Responsabilité en matière d'information financière

Les états financiers de la Fondation canadienne pour l'innovation ont été préparés par la direction de la FCI qui est responsable de l'intégrité et de l'exactitude des données présentées. Dans certains cas, ces données peuvent comprendre des montants qui ont été établis d'après les meilleures estimations et le meilleur jugement possibles. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, y compris les recommandations comptables pour les organisations sans but lucratif au Canada. L'information financière qui figure dans le présent Rapport annuel est conforme aux états financiers.

En s'acquittant de ses responsabilités par rapport à l'intégrité et à l'exactitude des états financiers et des systèmes comptables à partir desquels ils sont établis, la direction est responsable de maintenir un système de contrôles internes adéquat. Ce système est conçu afin de garantir que les transactions soient autorisées, que les avoirs soient protégés et que les dossiers nécessaires soient tenus à jour. De plus, nos vérificateurs externes valident notre système, examinent et évaluent périodiquement les livres comptables et les contrôles internes et font état de leurs conclusions à la direction. Les vérificateurs externes ont un accès complet et sans restriction au Comité de la vérification et des finances de la FCI et au conseil d'administration.

Par l'intermédiaire du Comité de la vérification et des finances, le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction relativement à l'information financière. Le Comité examine les états financiers et recommande au conseil de les approuver et de les soumettre aux membres. Les autres responsabilités premières du Comité comprennent l'examen des budgets, des procédures de contrôles internes, des investissements et la formulation de conseils aux administrateurs en ce qui touche la vérification et l'information financière.

La firme de vérificateurs indépendants Ernst & Young s.r.l., nommée par les membres de la FCI sur recommandation du Comité de la vérification et des finances, a examiné les états financiers. Son rapport figure dans les pages suivantes. Les vérificateurs indépendants ont un accès complet et sans restriction au Comité de la vérification et des finances pour discuter de la vérification elle-même et de ses résultats en ce qui a trait à l'intégrité des comptes rendus financiers et de la pertinence du système de contrôles internes.

Lorne A. Babiuk
Président,
Comité de la vérification et des finances

Manon Harvey, CA
Vice-présidente,
Finances



États financiers

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Fondation canadienne pour l'innovation,

Nous avons vérifié le bilan de la **Fondation canadienne pour l'innovation** au 31 mars 1999 et les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Fondation au 31 mars 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Ottawa, Canada,
le 23 avril 1999.

Comptables agréés



États financiers

Bilan

Au 31 mars

	1999	1998
	\$	\$
ACTIF		
Encaisse	2 522 548	354 013
Intérêt et autres débiteurs	15 162 412	14 584 768
Placements [note 2]	821 828 698	812 546 328
Charges payées d'avance	28 691	30 705
Immobilisations [note 3]	167 097	189 749
	839 709 446	827 705 563
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Créditeurs et charges à payer	200 191	106 526
Apports reportés [note 4]		
Charges d'exercices futurs	839 342 158	827 409 288
Immobilisations	167 097	189 749
	839 509 255	827 599 037
Engagements [note 6]		
Actifs nets	—	—
	839 709 446	827 705 563

Voir les notes afférentes aux états financiers



États financiers

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars

	1999	1998
	\$	\$
PRODUITS		
Constatation des apports reportés liés à l'octroi de montants aux bénéficiaires admissibles	27 304 113	—
Constatation des apports reportés liés aux charges de fonctionnement de la période	3 382 849	1 584 023
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	57 005	47 437
	30 743 967	1 631 460
CHARGES		
Octroi de montants aux bénéficiaires admissibles	27 304 113	—
Charges générales et administratives	3 382 849	1 584 023
Amortissement des immobilisations	57 005	47 437
	30 743 967	1 631 460
Excédent des produits sur les charges	—	—

Voir les notes afférentes aux états financiers



États financiers

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars

	1999	1998
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	—	—
Éléments hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	57 005	47 437
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(57 005)	(47 437)
Augmentation nette des apports reportés liés aux charges d'exercices futurs	11 932 870	827 409 288
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liés au fonctionnement	(481 965)	(14 508 947)
Retrées nettes liées aux activités de fonctionnement	11 450 905	812 900 341
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(34 353)	(237 186)
Augmentation des apports reportés liés aux immobilisations	34 353	237 186
Acquisition nette de placements	(9 282 370)	(812 546 328)
Sorties nettes liées aux activités de financement et d'investissement	(9 282 370)	(812 546 328)
Augmentation de l'encaisse	2 168 535	354 013
Encaisse, début de l'exercice	354 013	—
Encaisse, fin de l'exercice	2 522 548	354 013

Voir les notes afférentes aux états financiers



États financiers

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

GÉNÉRALITÉS

La Fondation canadienne pour l'innovation (la « Fondation ») a été constituée en société en vertu de la Partie I de la Loi d'exécution du budget de 1997, le 25 avril 1997, dans le but de fournir un soutien financier pour la modernisation de l'infrastructure de recherche dans les établissements d'enseignement postsecondaire et les hôpitaux de recherche au Canada, dans les domaines des sciences, du génie, de la santé et de l'environnement.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus.

(a) Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions gouvernementales et, possiblement, de dons d'autres provenances.

En vertu de la Loi d'exécution du budget de 1997 (la « loi »), la Fondation a reçu une subvention initiale de 800 000 000 \$ du gouvernement du Canada, à laquelle s'ajoutent des intérêts courus de 964 384 \$, à être détenue, investie, gérée et déboursée en vertu de la loi et de l'accord de financement connexe conclu entre la Fondation et le gouvernement du Canada. Une subvention additionnelle de 200 000 000 \$, à être reçue après la fin de l'exercice, a été octroyée à la Fondation à même le budget fédéral de 1999. Ces fonds, de même que tout revenu de placement futur, serviront à octroyer des montants aux bénéficiaires admissibles et à payer les charges de fonctionnement ainsi que les acquisitions d'immobilisations de la Fondation conformément aux dispositions de la loi et aux conditions stipulées par l'accord de financement. Ces subventions et tout intérêt futur gagné sur les montants investis seront reportés et constatés à titre de revenu au cours des périodes ultérieures au fur et à mesure que des dépenses seront engagées par la Fondation.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux équivalant au taux d'amortissement lié aux immobilisations correspondantes.

(b) Octroi de montants aux bénéficiaires admissibles

L'octroi de montants aux bénéficiaires admissibles est reconnu comme charge lorsque les fonds sont déboursés.



États financiers

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

(c) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Les primes ou escomptes sont amortis sur la durée restante des placements. Si la valeur marchande des placements devient inférieure au coût et que ce fléchissement de la valeur est considéré comme étant permanent, la valeur des placements est réduite à la valeur marchande.

(d) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations, s'il y a lieu, sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation ne permet plus à la Fondation de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en appliquant les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	Sur la durée du bail de 5 ans
Mobilier et autre matériel	20 %

2. PLACEMENTS

Les placements se composent des instruments financiers suivants :

	31 mars 1999		31 mars 1998	
	Coût	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande
	\$	\$	\$	\$
Fonds du marché monétaire	96 900 138	96 936 715	102 133 634	102 076 498
Obligations	724 928 560	730 614 071	710 412 694	713 095 105
	821 828 698	827 550 786	812 546 328	815 171 603



États financiers

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

3. IMMOBILISATIONS

	31 mars 1999		31 mars 1998	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Améliorations locatives	31 809	10 792	22 542	4 508
Mobilier et autre matériel	239 730	93 650	214 644	42 929
	271 539	104 442	237 186	47 437
Amortissement cumulé	(104 442)		(47 437)	
Valeur comptable nette	167 097		189 749	

4. APPORTS REPORTÉS

(a) Charges d'exercices futurs

Les apports reportés représentent des subventions affectées d'origine externe non dépensées relativement à l'octroi de montants aux bénéficiaires admissibles et au paiement des charges de fonctionnement des exercices futurs.

	1999 \$	1998 \$
Solde au début de l'exercice	827 409 288	—
Plus subventions reçues	—	800 964 384
Plus revenu de placement affecté gagné	42 654 185	28 266 113
Moins montant constaté à titre de revenu	(30 686 962)	(1 584 023)
Moins montant affecté à l'acquisition d'immobilisations	(34 353)	(237 186)
Solde à la fin de l'exercice	839 342 158	827 409 288



États financiers

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

(b) Immobilisations

Les apports de capital reportés liés aux immobilisations représentent les montants non amortis des subventions affectées reçus et utilisés pour acquérir des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de revenu dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

	1999 \$	1998 \$
Solde au début de l'exercice	189 749	—
Subventions affectées utilisées pour acquérir des immobilisations	34 353	237 186
Moins le montant amorti au revenu	(57 005)	(47 437)
Solde à la fin de l'exercice	167 097	189 749

5. APPORTS AFFECTÉS ET ACTIFS NETS

Tous les actifs nets de la Fondation sont sujets à des affectations d'origine externe conformément aux exigences de la Loi d'exécution du budget de 1997 qui régit la Fondation et aux conditions de l'accord de financement conclu à cet égard entre la Fondation et le gouvernement du Canada. Le revenu de placement qui sera gagné sur la subvention reçue du gouvernement du Canada est également affecté. Par conséquent, la totalité des actifs nets de la Fondation sont reportés et constatés à titre de revenu au fur et à mesure que des dépenses sont engagées, ainsi, il n'y a jamais de solde d'actifs nets. Aucun état de l'évolution des actifs nets n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

6. ENGAGEMENTS

La Fondation s'est engagée au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1999 à octroyer un montant maximum de 197,8\$ millions, duquel 27,3\$ millions a été déboursé à des bénéficiaires admissibles au cours de l'exercice. Le solde de 170,5\$ millions sera inscrit comme charge aux exercices futurs lorsque les montants seront déboursés.

La Fondation a signé au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1998 un contrat de location pour les locaux qu'elle occupe au 350, rue Albert, à Ottawa, pour une durée de cinq ans. La Fondation a également des contrats de location-exploitation pour son matériel informatique. Les loyers annuels minimums s'élèvent à environ 342 000 \$.



États financiers

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars

7. RÉGIME DE RETRAITE

Les employés de la Fondation ont le choix d'adhérer au régime de retraite de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), régime à cotisations déterminées géré par Integra Capital Management. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1999 ont totalisé 24 149 \$ (1998 - 1 309 \$).

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des débiteurs et des créditeurs ainsi que des charges à payer se rapprochent de leur juste valeur étant donné la période relativement courte d'ici l'échéance des instruments financiers. La juste valeur des placements dont l'échéance est plus longue, fondée sur le cours du marché à la fin de l'exercice, est indiquée à la note 2.

9. SITUATION FISCALE

La Fondation est une entité non imposable aux termes du paragraphe 149(1)(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

10. INCERTITUDE RELIÉE A L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Fondation, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par ses bénéficiaires admissibles, fournisseurs ou autres tiers, seront entièrement résolus.